

# Concours national des entrées de ville et de reconquête des franges urbaines

*Faites connaître vos projets et réalisations  
Valorisez votre politique de promotion du cadre de vie*

*Une distinction pour votre commune, votre projet  
Des projets exemplaires distingués depuis 2001*

**Objet: récompenser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre d'opérations exemplaires en matière d'aménagement ou reconquête d'entrées de ville et de franges urbaines.**

## **Le concours s'adresse :**

- aux communes de plus de 2000 habitants
- aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- et aux architectes, paysagistes ou urbanistes qu'ils ont chargés de la conception des projets.

## **Les organisateurs:**

Le concours est organisé par **Patrimoine-Environnement (LUR-FNASSEM)**, association nationale reconnue d'utilité publique qui résulte de la fusion en 2013 de la « Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux » avec la « Ligue Urbaine et Rurale ». L'association, agréée par le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement durable, œuvre pour la promotion du cadre de vie et la protection du patrimoine naturel et bâti.



## **Objectifs**

- Favoriser et qualifier les connexions entre les franges et les centres urbains
- Lutter contre l'étalement urbain et la banalisation des paysages
- Valoriser le paysage urbain
- Valoriser et intégrer le patrimoine architectural et naturel
- Réglementer efficacement les enseignes et la publicité
- Promouvoir les équilibres économiques, sociaux et environnementaux

# Concours national des entrées de villes et de reconquête des franges urbaines

## Un constat, de nouveaux enjeux, une ambition

C'est en réaction contre la dégradation des paysages urbains aux entrées de nos villes que le sénateur Ambroise Dupont a préconisé et obtenu en 1995 l'insertion dans le code de l'urbanisme de dispositions destinées à les requalifier (art L111-1-4).

La Ligue Urbaine et Rurale, encouragée par les pouvoirs publics, a alors décidé de lancer un concours annuel destiné à montrer qu'avec l'aide de maîtres d'œuvre qualifiés, des collectivités territoriales parvenaient à concevoir et réaliser des entrées de ville de haute qualité.

Aujourd'hui la lutte contre l'étalement urbain est un objectif prioritaire. La maîtrise du développement urbain est un enjeu capital. La présence de la nature en ville est devenue une aspiration. Aussi les organisateurs ont souhaité faire évoluer le concours l'ouvrir aux enjeux paysagers plus larges des franges urbaines.

L'ambition est de sensibiliser le public le plus large à la transformation de ces franges urbaines et à l'incidence de leurs évolutions sur les paysages, à travers la promotion des projets lauréats et l'échange d'expériences autour de ces réalisations exemplaires.

## Qui est distingué ?

Le prix national est partagé à parité entre la collectivité territoriale et ses maîtres d'œuvre. La cérémonie de remise des prix a lieu au palais du Luxembourg, siège du Sénat.

## Comment concourir ?

- Envoyer le formulaire de préinscription au plus tard le 31 janvier accompagné du droit d'inscription (adhésion à Patrimoine-Environnement)
- Envoyer un dossier complet de candidature au plus tard le 31 mars

Documents à adresser au siège au format papier et numérique :  
20 rue du Borrégo 75020 Paris, concours@associations-patrimoine.org

Le règlement du concours est disponible sur le site et sur demande.



Renseignements complémentaires sur [www.patrimoine-environnement.fr](http://www.patrimoine-environnement.fr)

Le concours bénéficie des soutiens des ministères en charge de l'environnement et de l'égalité des territoires (MEDDE et METL) et du ministère chargé de l'architecture et des patrimoines (MCC), avec la bienveillance du Sénat. Il a de nombreux partenaires.

